



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

St-Jérôme, le 9 juillet 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4018-2017 Phase 2
Cause tarifaire 2018-19
Dépôt de la preuve de l'ACIG
Notre référence : 3070-0385

Chère consoeur,

La présente a pour but d'informer la Régie de certaines difficultés que nous éprouvons pour compléter le mémoire l'ACIG à temps pour l'échéance du 11 juillet 2018 prévue pour son dépôt.

En premier lieu, et malgré le fait qu'Énergir ait accepté de transmettre ses réponses aux DDR par courriel en fin de journée le vendredi 6 juillet dernier, alors que le soussigné complétait l'audition d'un arbitrage à Montréal, ce n'est que plus tôt aujourd'hui que j'ai pu prendre connaissance desdites réponses et les transmettre à notre analyste, monsieur Paul Paquin.

En effet, n'ayant pas consulté mes courriels au cours du week-end, j'étais sincèrement sous la fausse impression qu'aucun retard n'avait été encouru par rapport à l'échéance du 6 juillet à midi qui avait été initialement fixée pour la production des réponses d'Énergir. Ce n'est donc qu'au cours de la matinée d'aujourd'hui que j'ai découvert et transmis les réponses d'Énergir à notre analyste.



En second lieu, après avoir parcouru les nouvelles informations qui nous ont été transmises, dont certaines réfèrent à certains autres documents, notre analyste nous informe qu'il devra effectuer de nouvelles recherches aux fins de compléter adéquatement son projet de mémoire, avec la conséquence que celui-ci ne pourrait possiblement être produit avant l'échéance du 11 juillet 2018 à midi.

Pour être en mesure de compléter adéquatement son travail de préparation du mémoire de l'ACIG, notre analyste apprécierait obtenir une prolongation de l'échéance jusqu'à vendredi le 13 juillet 2018, ce qui, somme toute, ne représente pas un bouleversement majeur compte tenu que l'audience dans ce dossier est cédulée pour débiter lundi le 27 août 2018.

Compte tenu de ces circonstances, nous vous prions de considérer la présente comme une demande en bonne et due forme de la part de l'ACIG à l'effet de prolonger jusqu'au **vendredi 13 juillet 2018 à midi** l'échéance pour produire son mémoire dans ce dossier. Bien évidemment, l'ACIG ne s'objecte pas à ce que l'échéancier soit réaménagé pour Énergir et les autres intervenants aux fins de refléter l'impact de cette prolongation de délai.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

Par :



Guy Sarault, avocat
GS/cf

- Cc : - Énergir – a/s Me Hugo Sigouin-Plasse et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar, Eveline Sallin et Madame Lucie Gervais
- Monsieur Paul Paquin

